



# Politique d'excursions durables et code de conduite tourisme durable

*Date de rédaction : mai 2023*

## Notre entreprise s'engage à promouvoir des excursions durables.

La durabilité d'un prestataire de voyages est d'une importance capitale car elle permet à notre entreprise d'étendre la pratique de la durabilité à travers un élément central de nos circuits/chaîne d'approvisionnement. Lors de la sélection de circuits/activités pour les clients, notre politique est de recommander les options de circuits les plus durables dans le cadre de votre budget. Lorsque nous aurons la possibilité de sélectionner des circuits, nous accorderons une forte préférence aux établissements qui suivent des pratiques durables dans tous les aspects de leur fonctionnement.

## Portée

Cette politique fera partie de la politique de durabilité. La politique est applicable à la sélection des prestataires d'excursions avec lesquels notre entreprise collabore.

Cette politique entre en vigueur dès son approbation par le directeur général et est distribuée au personnel. La politique sera officiellement revue tous les deux ans pour garantir sa pertinence. Le directeur général ou un fonctionnaire délégué ayant une telle autorité doit approuver tout écart par rapport à cette politique.

## Principes d'excursions durables

Dans nos efforts pour sélectionner les prestataires de voyages les plus durables disponibles, nous privilégions les établissements qui suivent ces principes de base :

### **1. Le bon produit au bon prix**

L'établissement est hygiénique, sanitaire et sûr et est capable d'offrir un bon confort et un service aux attentes de nos clients. Les pratiques d'excursion durables peuvent être trouvées dans toutes les gammes de prix ; Par conséquent, notre objectif est d'identifier les options les plus durables disponibles dans le cadre du budget de nos clients.

## **2. Commerce équitable**

L'établissement suit des pratiques commerciales équitables, notamment la transparence et le respect de la loi, les droits de l'homme et l'équité économique/sociale, ainsi que la protection de l'environnement et des animaux.

## **3. Minimise l'impact sur l'environnement et la société**

L'établissement accorde une grande priorité aux pratiques durables, dans le but de minimiser leur impact sur l'environnement et la société environnante.

## **Considérations générales sur la durabilité**

Il existe des prestataires connus pour leurs bonnes pratiques. Les pratiques durables peuvent être trouvées dans toutes les gammes de budget. Notre entreprise se concentre donc avant tout sur ses pratiques pour identifier les fournisseurs les plus responsables.

Les évaluations des excursions par notre entreprise peuvent se faire de plusieurs manières :

- Visite du site par le coordinateur/responsable du développement durable de notre entreprise
- Observations de notre guide
- Formulaire de commentaires des clients

Les considérations suivantes seront prises en compte lors de l'évaluation des prestataires de voyages et éclaireront notre préférence concernant l'entreprise :

### **Soins humains**

Notre objectif est de travailler avec des prestataires d'excursions soucieux de leurs ressources humaines, ce qui est d'une importance capitale pour le secteur du tourisme. Nous évaluons donc si le fournisseur maintient de bonnes conditions de travail pour son personnel (salaire minimum, horaires de travail raisonnables, heures de déjeuner adéquates, etc.).

### **Politique sans plastique**

Les voyageurs minimisent l'utilisation de plastique et n'offrent généralement pas de bouteilles d'eau en plastique à leurs invités. Au lieu de cela, le fournisseur met à disposition des emplacements où les clients peuvent remplir les pichets fournis dans la chambre et leurs propres bouteilles.

### **La gestion des déchets**

Nous vérifions que le prestataire de l'excursion sépare au moins les déchets organiques pour le compostage et les plastiques pour le recyclage lorsque cela est possible. Les fournisseurs qui peuvent aller au-delà de ces pratiques de base de gestion des déchets seront privilégiés.

### **Efficacité énergétique**

Les voyageurs suivent des pratiques économes en énergie, telles que des ampoules et des équipements économes en énergie. Le fournisseur conseille à ses clients (par exemple par des signaux et une communication verbale) d'éteindre les lumières et les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou d'avoir établi un plan général de déconnexion (système automatisé).

### **Protection de l'enfance**

Le prestataire de l'excursion garantit le respect et la protection des droits des enfants. Si le fournisseur emploie des enfants de moins de 14 ans, l'entreprise doit veiller à ce que des conditions de travail particulières soient en place pour les protéger (par exemple, temps partiel ou stage).

### **Fournitures locales**

Les voyageurs sont encouragés à acheter et à utiliser des produits alimentaires locaux, produits sur la base des principes du commerce équitable et de la durabilité.

### **Soins à la biodiversité**

Les voyageurs limitent leurs effets négatifs sur la biodiversité locale et dans la mesure du possible (par exemple, les repas incluant des espèces inscrites sur la liste noire ne sont pas proposés au menu) .

### **Charme authentique**

Le bâtiment du prestataire d'excursions (extérieur et/ou intérieur) intègre des éléments d'art, d'architecture ou de patrimoine culturel local.

### **Valeur communautaire**

Les voyageurs respectent les droits de propriété intellectuelle des communautés locales et contribuent à la communauté locale de toutes les manières possibles (par exemple en parrainant des événements locaux, en faisant des dons aux sites du patrimoine local).

## **Promouvoir des pratiques durables améliorées**

Notre entreprise suit une stratégie à long terme visant à améliorer la durabilité des prestataires de voyages réguliers. Sur demande ou de notre propre initiative, nous

soutenons des initiatives de collaboration avec d'autres voyageurs et/ou parties intéressées pour promouvoir la durabilité parmi les excursions dans nos destinations.

Dans la mesure du possible, nous discutons avec le propriétaire/gestionnaire de la visite de ses pratiques actuelles et de ce qu'il pourrait faire pour suivre des pratiques plus durables (par exemple, visite de notre responsable ou par l'intermédiaire de nos guides).

De plus, nous pouvons partager des normes de bonnes pratiques et des conseils avec nos prestataires de voyages, notamment :

- Informations sur la certification, telle que Travelife pour les voyageurs
- Outils d'auto-évaluation
- Manuels de formation

### **Les sanctions**

S'il s'avère qu'un voyageur adopte des pratiques non durables, notre société lui enverra un avertissement. Si ce fournisseur ne change pas sa pratique, notre entreprise mettra fin à toute forme de collaboration (informelle et contractuelle) et mettra cette entreprise sur liste noire de tout autre partenariat.

## **Communication aux prestataires d'excursions**

Notre entreprise communique avec les voyageurs de diverses manières.

### **Courrier électronique**

Nos communications les plus courantes se font par courrier électronique et par téléphone. Surtout en envoyant des e-mails, nous pouvons communiquer sur certains aspects de la durabilité.

### **Bon**

Une fois la réservation effectuée, nous fournissons aux prestataires d'excursions un bon de paiement . Avec nos fournisseurs habituels nous avons convenu d'envoyer ce bon par email, pour éviter le gaspillage de papier.

### **Contracter**

Nous signons des contrats avec des prestataires d'excursions avec lesquels nous travaillons régulièrement et avec un volume de clients suffisant. Ces contrats comprennent un aperçu de nos codes de conduite et de sanctions, que les fournisseurs lisent et signent en vertu de l'accord.

### **Visite en personne**

Lorsque nous en avons l'occasion, nous visitons la tournée en personne et discutons avec eux de la façon dont ils pourraient améliorer leurs services et être plus durables. Dans de nombreux cas, ce sont nos guides qui transmettent ces messages.

### **Ce que nous communiquons**

Notre entreprise promeut comme politique obligatoire :

- Interdiction du travail des enfants
- Lutte contre la corruption
- La gestion des déchets
- Protection de la biodiversité

### **Des incitations**

Notre entreprise privilégiera la collaboration avec des voyageurs capables de fonctionner de manière durable, en assumant la responsabilité de leur impact sur l'environnement et la société.

## **Exemple de texte d'e-mail**

Cher ami randonneur,

programme de développement durable Travelife , qui se traduira par une pratique plus responsable de nos opérations de voyage et de circuits touristiques et contribuera à un tourisme plus durable au Pérou en général.

Nous souhaitons vous impliquer activement dans les progrès à long terme vers un tourisme plus durable dans notre pays.

Par conséquent, nous vous demandons de respecter et de vous conformer à notre Code de conduite en matière de développement durable ci-joint pour votre signature.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la durabilité dans le secteur du tourisme pour vous donner plus d'idées sur ce que vous pourriez faire, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions vous envoyer de la documentation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Sincèrement,

FrancoAndino Tours

# Code de conduite de tourisme durable

Dans le cadre de notre collaboration à long terme, FrancoAndino s'engage à poursuivre et à promouvoir des pratiques commerciales durables dans le but de développer un tourisme plus durable au Pérou. Ces termes et conditions font partie intégrante de notre collaboration.

## Termes et conditions

### 1. Protection sociale et droits de l'homme

- 1.1 Le fournisseur suivra des pratiques commerciales équitables, y compris la transparence et le respect des lois et réglementations nationales.
- 1.2 Le fournisseur respectera les droits de l'homme et l'équité économique/sociale en établissant des conditions de travail équitables pour son personnel et en offrant l'égalité des chances.
- 1.3 Le fournisseur veillera à ce que tous les employés soient libres d'entrer et de mettre fin à leur emploi sans pénalité et conformément au contrat de travail.
- 1.4 Le fournisseur veillera à ce que ses activités ne mettent pas en péril la fourniture ou l'intégrité des services de base de ses communautés voisines, tels que la terre, la nourriture, l'eau, l'énergie, les soins de santé ou l'espace public.
- 1,5 Le prestataire respectera et sauvegardera les droits des enfants, ce qui dans le contexte signifie :
  - soit Pas d'utilisation d'enfants mineurs.
  - soit Respecter le Code de protection de l'enfance contre l'exploitation sexuelle des enfants. Tout comportement suspect de la part de personnes présentes sur les lieux ou pendant la visite sera immédiatement signalé aux autorités locales.

### 2. Conditions socioculturelles

- 2.1 Le fournisseur achètera et utilisera des produits alimentaires locaux, produits selon les principes du commerce équitable et de la durabilité.
- 2.2 Le fournisseur respectera et entretiendra les éléments d'art, d'architecture ou du patrimoine culturel local au sein de ses installations.
- 23 Le fournisseur ne peut pas vendre ou promouvoir des souvenirs ayant une valeur historique ou archéologique, sauf dans la mesure permise par la loi.

### **3. Environnement et biodiversité**

- 3.1 Le fournisseur minimisera son impact sur l'environnement en réduisant le plastique, en utilisant efficacement l'énergie et l'eau et en assurant une bonne gestion des déchets.
- 3.2 Le fournisseur veillera à ce que les activités liées aux animaux, le cas échéant, soient réalisées dans des conditions adéquates et internationalement acceptées en matière de bien-être animal.
- 3.3 Le fournisseur limitera autant que possible son impact négatif sur la biodiversité locale et mondiale (par exemple, les repas incluant des espèces inscrites sur la liste noire ne sont pas proposés au menu ).

### **4. Surveillance et sanctions**

- 4.1 Le fournisseur coopérera pleinement avec les termes et conditions de durabilité de ce contrat et autorisera et soutiendra les inspections sur place par notre société ou par des tiers désignés pour contrôler le respect des conditions de durabilité.
- 4.2 S'il est clairement prouvé que le prestataire de l'excursion met en danger la fourniture ou l'intégrité de services de base tels que la nourriture, l'eau, l'énergie, la santé ou les terres aux communautés voisines, cela peut être un motif de résiliation du présent contrat.
- 4.3 Notre société mettra fin prématurément à cet accord contractuel si un voyageur ne prend pas les mesures appropriées pour prévenir (1) la corruption et les pots-de-vin, (2) l'exploitation sexuelle des enfants.